

Programme de soutien «OfficeWatt»

Le programme d'économies d'énergie pour les entreprises de services
et les administrations en Suisse



Comment en bénéficier...

Remplacez les systèmes d'éclairage, de ventilation et/ou de climatisation, ainsi que les équipements de cuisine commerciale de votre société de services ou de vos bureaux administratifs en Suisse par de nouveaux équipements efficaces et vous économiserez deux fois :

1. par la réduction des coûts d'électricité grâce aux économies d'électricité
2. grâce à un financement important du programme de soutien **«OfficeWatt»**

Plus vous économisez, plus vous recevez:

Plus vous économisez d'électricité en rénovant votre système d'éclairage, plus les subventions que vous recevez seront élevées.

Le programme de soutien **«OfficeWatt»** soutient les entreprises de services et les administrations jusqu'à la fin de l'année 2023.

→ Comme **mesure corona immédiate**, les contributions de financement seront augmentées de 30% jusqu'à la fin de 2021.



Comment faire des économies...

Systèmes d'éclairage intérieurs :

- Rénovation de l'éclairage intérieur par remplacement d'ampoules, de luminaires et de la commande d'éclairage

Systèmes de ventilation et/ou de climatisation :

- Remplacement des systèmes centraux de ventilation et/ou de réfrigération

Systèmes de cuisine de cantine :

- Remplacement des appareils de cuisine par des modèles plus performants

Marche à suivre...

1. Planifier les mesures de rénovation :

Choisissez une entreprise pour mettre à jour votre éclairage intérieur, rénover vos systèmes de ventilation et de climatisation, ou remplacer le système de cuisine de votre cafétéria. Nous vous aiderons si nécessaire.

2. Demande de subvention :

Contactez-nous avant de mettre en œuvre les mesures de rénovation. Nous vous soutenons pour relever les données de vos anciennes et nouvelles installations avec des outils simples. Vous recevrez directement une prévision du montant qui vous sera versé après une mise en œuvre réussie.

3. Mettre en œuvre et confirmer la mesure :

Remplacez vos vieux appareils énergivores par des appareils efficaces. Après la mise en œuvre de la mesure, présentez la facture finale. Vos subventions seront alors versées immédiatement. C'est vraiment simple !

Contact

Vous avez des questions au sujet du programme?

N'hésitez pas à nous contacter:

officewatt@ebp.ch

Téléphone:

[+41 44 395 11 34](tel:+41443951134)

www.officewatt.ebp.ch

Conditions générales

- Le programme de soutien «**OfficeWatt**» aide les entreprises de services et les administrations en Suisse à économiser l'électricité. Les entreprises reçoivent des subventions si elles remplacent et optimisent leurs anciens systèmes d'éclairage, de ventilation ou de climatisation ou leur équipement de cuisine commerciale.
- Les grands immeubles de bureaux d'une superficie minimale de 1000 m² appartenant à des sociétés de services et à des administrations en Suisse sont éligibles.
- Les mesures admissibles ne peuvent pas faire partie d'une analyse cantonale de la consommation d'énergie (ACE) ou d'une convention d'objectifs active.
- Les mesures de subvention mises en œuvre ne peuvent pas être soutenues par d'autres subventions du canton ou de la Confédération.
- Si nécessaire, les informations transmises via le formulaire web peuvent être transmises au bureau du programme de promotion ProKilowatt (Office fédéral de l'énergie)